

Lundi 25 septembre 2023

La Métropole Rouen Normandie dévoile son nouveau projet de Plan de Mobilité

Le Plan de Mobilité (PDM) définit les principes d'organisation de la mobilité, des personnes comme des marchandises, sur le territoire de la Métropole et en lien avec les collectivités limitrophes. Construit en concertation avec les citoyens et les acteurs de la mobilité, le projet de Plan de Mobilité de la Métropole Rouen Normandie prévoit budget mobilités de plus de 4,1 milliards d'euros, tous modes confondus, d'ici à 2035. Il vise à rééquilibrer les modes de transport au sein de la Métropole, prévoyant une hausse de 50% de l'utilisation des transports en commun, la multiplication par 5 de la part modale dédiée au vélo, une hausse de 30% de la marche et une baisse de 25% de l'utilisation de la voiture.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Cyrille Moreau, Vice-Président en charge des transports, des mobilités d'avenir et des modes actifs de déplacement, Juliette Biville, Conseillère Métropolitaine déléguée aux modes actifs de déplacement, Pascal Le Cousin, Conseiller Métropolitain Délégué au ferroviaire et Astrid Lamotte, Conseillère Métropolitaine déléguée à Filo'R : « *Les mobilités sont un levier essentiel à l'avènement du monde de demain, qui devra être plus juste, plus décarboné, et plus respectueux de la santé et de l'environnement. Nous faisons de ce sujet notre priorité ! Il s'agit désormais d'embarquer avec nous tous les acteurs de la mobilité, des opérateurs aux collectivités limitrophes, en passant bien entendu par l'Etat, qui doit plus que jamais soutenir nos ambitions.* »

La COP21 rouennaise signée fin 2018 a fixé des objectifs forts : un territoire 100 % énergies renouvelables en 2050, une réduction des gaz à effet de serre de 80 %, la diminution des consommations d'énergie de 50 %, et la multiplication par 2,5 de la production d'énergie renouvelable locale. Face à ces défis, le projet de plan de mobilité fixe trois ambitions pour l'EPCI :

- **Une métropole social-écologique** : la mobilité doit répondre à une urgence climatique tout en demeurant un facteur de cohésion,
- **Une métropole collective** : la mobilité est un support de coopération entre les usagers, les acteurs et à différentes échelles,
- **Une métropole exemplaire** : la mobilité est un vecteur d'innovation qui doit permettre une rupture dans les pratiques.

La mobilité comporte également des impératifs, marquant la nécessité d'agir pour de nouvelles pratiques :

- **Un impératif sanitaire** : la mobilité a des effets sur la santé aussi bien physique, sociale que mentale. Les effets les plus connus sont ceux liés à la pollution atmosphérique et au bruit engendrés par les véhicules et aux bienfaits de l'activité physique induite par les modes actifs,
- **Un impératif environnemental** : en France, le secteur des transports de personnes et de marchandises est responsable d'au moins 30 % des émissions de gaz à effet de serre,
- **Un impératif social** : faire face à l'urgence climatique exige de transformer structurellement les modes de déplacements. Mais pour entraîner l'ensemble de la société, la prise en compte des inégalités sociales dans les politiques de mobilités est indispensable, avec en particulier une forte exposition du budget transport des ménages.

Un projet de PDM construit en concertation

Tout au long de la démarche, les citoyens et les acteurs de la mobilité (Comité Citoyens, Ambassadeurs de mobilité, Conseil de Développement Durable) ont été mis au cœur du dispositif. Une page dédiée à la concertation intitulée « *Mobilités : ça bouge !* » a été mise en ligne sur la plateforme de participation citoyenne de la Métropole Rouen Normandie du 3 mai 2021 au 7 juillet 2022. L'ensemble des parties-prenantes a eu la possibilité d'être mobilisé sur des événements et des ateliers, de répondre à des questionnaires et de déposer des contributions libres.

Toutes les contributions ont fait l'objet d'un examen et ont permis de tirer quelques grandes attentes, constitutives du projet final du Plan de Mobilité :

- La mobilité, une brique essentielle de la transition écologique,
- Une pratique du vélo amenée à se développer et les équipements cyclables à se conforter,
- Une offre de transports en commun améliorée, plus fréquente et accessible,
- Un espace public mieux aménagé et sécurisé pour des circulations apaisées,
- Un usage de la voiture toujours important, mais qui doit évoluer pour un meilleur équilibre des parts modales,
- Une intermodalité qui doit être renforcée, car essentielle au système de mobilité,
- Un nécessaire accompagnement au changement de pratiques de mobilité,
- Des solutions inclusives et adaptées à tous les territoires.

L'essentiel du projet de Plan de Mobilité

Pour atteindre ses objectifs, le projet de PDM propose un vaste programme d'actions duquel se détachent six objectifs phares, qui recoupent des thèmes variés comme le vélo, les transports en commun et le train, les espaces publics, la voiture et le stationnement, l'inclusion ou l'innovation :

« Pédalons plus, marchons plus »

La priorité est de développer un réseau cyclable sécurisé et connecté sur l'ensemble du territoire (Réseau Express Vélo : 12 à 15 itinéraires, 200 km / Réseau Interconnecté Vélo : 100 à 250 km). Des services doivent accompagner le développement de ce réseau en offrant des possibilités à la fois de location longue durée, de location en libre-service, de stationnement et de réparation pour les usagers. Ainsi, ce sont plus de 2300 vélos mécaniques, à assistance électrique, cargo, rallongés... qui seront à terme proposés aux habitants et aux visiteurs sous divers modes de location !

En prolongement, l'amélioration du fonctionnement des espaces publics et des connexions avec les autres modes permettra de rendre la marche plus attractive et accessible. L'éducation à l'environnement viendra soutenir le changement des pratiques, en particulier à travers le Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE).

« Vers plus de gratuité »

Dans un contexte où les dépenses de transport représentent en moyenne 15 % du budget des ménages, le coût de la mobilité doit être interrogé : il en va de la liberté de se déplacer pour des personnes qui y renonceraient pour des questions financières, avec pour conséquence de renoncer également à un emploi ou à l'accès aux études ou à une formation.

Etendre au maximum possible la gratuité devient donc un enjeu essentiel, dans la limite des ressources financières des autorités organisatrices de la mobilité.

« Nouveaux Tram(s) / TEOR(s) »

De nouvelles lignes structurantes de transports en commun vont progressivement irriguer le territoire. Elles transformeront le paysage et la physionomie des communes concernées et « réoxygéneront » l'ensemble du système en permettant de nouvelles combinaisons de déplacements.

Une étude interroge actuellement le devenir du réseau structurant (Tramway/TEOR/Fast), la faisabilité de portions urbaines de lignes de tram-train dans le cadre du projet ferroviaire de Service Express Régional Métropolitain (SERM) et la desserte de la nouvelle gare sur le site Saint-Sever. Ce sont potentiellement plusieurs nouvelles lignes de tramway ou de TEOR qui pourraient voir le jour dans les 15 années à venir.

« Le train comme mode urbain »

Le projet de SERM vise à développer une offre ferroviaire comparable à celle d'un transport urbain. Il s'agit, d'une part, d'offrir une réelle alternative à l'automobile sur des trajets quotidiens, à l'échelle de la Métropole, mais également de son bassin de vie plus large et d'autre part, de contribuer à décarboner les transports.

A plusieurs horizons de temps, pré et post Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), la possibilité de développer un réseau ambitieux sur les 5 branches de l'étoile ferroviaire rouennaise est actuellement à l'étude, incluant la réouverture aux voyageurs de la ligne 365-370 vers Elbeuf et la création ou la réouverture de plusieurs haltes ferroviaires.

« Territoires »

A travers les conventions d'entente entre la Métropole et les EPCI voisins, le Pôle métropolitain Rouen Seine-Eure, l'Entente Axe Seine, les bassins de mobilité (Loi LOM) et l'itinéraire grands territoires (AURBSE), il s'agit de construire un véritable réseau de mobilité avec les territoires limitrophes, en changeant d'échelle.

Avec plus de 200 000 déplacements journaliers entre la Métropole Rouen Normandie et l'extérieur, des offres de mobilité plus globales et intégrées autour d'un maillage en Parkings relais (P+R) et en aires de covoiturages, de liaisons cyclables, de services de transports collectifs et de covoiturage doivent être renforcées.

« Achever la tête Nord du Pont Flaubert »

A l'aune de la réalisation des accès définitifs de la tête sud du Pont Flaubert et du quartier Rouen Flaubert, il s'agit de prolonger la dynamique actuelle en bâtissant le devenir des mobilités sur la façade Ouest de Rouen.

En lien avec les territoires adjacents et avec le projet, à initier, de réaménagement de la tête nord du pont Flaubert, il conviendra d'interroger le devenir de l'autoroute A150, dans sa capacité à accueillir des voies réservées aux covoitureurs, à de nouvelles lignes de transport collectif rapides ou, dans le sens Rouen-Barentin, aux véhicules lents.

L'enquête publique

Après arrêt au Conseil Métropolitain, le projet de PDM devra faire l'objet d'une consultation auprès des Personnes Publiques Associées et Consultée, dont les communes, puis mis en enquête publique au premier trimestre 2024 avant d'être une nouvelle fois soumis au Conseil Métropolitain pour une adoption définitive.

CONTACT PRESSE

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61